

BOULLAY (Pierre-François),

lorsqu'il est reçu à la musique de la cathédrale de Tréguier, le 17 juin 1735, aux gages de 15L/mois et distribution de chantre, on le dit originaire de la ville du Mans, paroisse de Saint-Vincent. Il est en effet mentionné par Sylvie Granger comme jeune haute-contre « frais émoulu de la psallete collégiale » de Saint-Pierre en cette ville en 1732 (Thèse, II, 865). Le lundi 21 novembre 1735, le chapitre demande au procureur de la fabrique « de donner au sieur Boullay et autres musiciens de cette église la somme de vingt livres pour sa (sic) peine d'avoir composé une messe qui sera chantée mercredi prochain » (ADCA, 2 G 302). En qualité de sous-maître de musique, dès février 1736, il remplace le maître en titre, que ses infirmités rendent incapable de service. Voir OUIIN (Jacques). Le 9 juillet 1736, le chapitre lui accorde une gratification de 12 L « pour sa peine d'avoir composé une messe qui fut chantée hier ». Probablement alla-t-il « vicarier » en d'autres lieux, puisque « le sieur Pierre Boullay cy devant chantant la haute contre a été rétabli et reçu à quinze livres de gage par mois », le 16 octobre 1739, par le chapitre de Tréguier. En sa qualité d'organiste, il demande et obtient du chapitre, le 8 août 1748, l'autorisation d'aider, pendant que l'ouvrage durera, le facteur d'orgues (le père Georges) chargé de réparer les orgues de N-D. de Coetcolvezou à Tréguier. Le 19 juin 1750, en chapitre, « Mr Le Gendre ayant présenté que le sieur Boullay, musicien chantant le haute contre depuis plusieurs années dans cette église avoit par ses soins, son application et son travail fait parler quelques jeux de l'orgue de laquelle on n'avoit pû rien tirer depuis 8 ans, lesquels jeux paroissent suffisants pour le présent en attendant un facteur qui rétablisse ladite orgue parfaitement, et ayant encore représenté que ledit sieur Boullay ayant commencé à toucher l'orgue le jour de la Pentecoste et ayant continué depuis ce tems, il étoit nécessaire de régler ce que le sieur Le Gendre en qualité de procureur de fabrique luy donnera. Sur quoy Mrs délibérant ont unanimement réglé qu'à compter depuis le mois de may dernier, il aura de gage 19 L 10 s par mois et distribution de chantre, aux fondations auxquelles il sera obligé d'assister en surplis ; et en cas que l'orgue se trouveroit hors d'état de servir et qu'il ne pût en rien tirer, il aura dans ce cas ses gages de haute contre, comme par le passé. Pourra ledit sieur Boullay toucher ladite orgue aux baptêmes à la manière accoutumée ; et à l'égard du souffleur luy sera payé 1L 10 s par mois de gage ». Mais il faut encore attendre le 8 octobre 1751, pour qu'à la demande du sieur Boullay, « organiste », désireux de « profiter de l'occasion d'un facteur d'orgue qui se trouve ici pour raccommoier le grand corps de l'orgue », le chapitre accepte le projet et y consacrent « 200 L sur les 3200 L remboursés par le clergé à la fabrique le 26 juillet dernier » (ADCA, 2 G 303). Le 21 avril 1752, le chapitre lui accorde 90 L pour se rendre à Paris afin de se perfectionner dans la pratique de l'orgue. Le 14 juin 1752, il écrit de Paris [où il séjourne d'avril à juillet] au chapitre de Tréguier afin d'obtenir « la maîtrise vacante par la mort de Mr Keraudren [...] J'instruirai un enfant de chœur qui touchera l'orgue quand mes occupations à la musique ne me permettront pas de le faire [...]. Si Melle Keraudren quitte l'économat, je vous prie de me l'accorder [...] je désirerai d'être nommé incessamment. Le titre me ferait honneur auprès des maîtres de musique » (ADCA, G 443). Le 19 juin 1752, « vacance étant arrivée de la place de maître de musique par le décès du sieur Keraudren, Mrs délibérant satisfaits des bons services que le sieur Boullay a rendu et rend depuis environs seize ans dans cette église tant en qualité de haute contre récitante que d'organiste actuel, et connoissant toute sa capacité pour remplir ladite place, le nomment dès ce jour à Maître de musique de cette église, et lui sera envoyé à Paris où il est actuellement, un extrait de la présente délibération ». Il se

trouve toujours à Paris le 24 juillet suivant. A cette date, le chapitre de Tréguier examine sa demande « de secours pour revenir de Paris. Mgr l'évêque a bien voulu lui accorder 24 livres », et a été arrêté de lui attribuer en outre une somme de 66 L, soit au total 90 L dont l'abbé Borie se chargera pour les remettre à Boullay à Paris . Epoux de Marie-Magdeleine-Yvonne MALET. Ils baptisent un fils à Tréguier-Saint-Sébastien, le 5 mai 1739 (le sieur Dalizy Lemarié signe l'acte). Il baptise deux autres enfants à Saint-Sébastien, les 5 avril 1746 et 3 avril 1750. Le 24 janvier 1766, il demande une aide financière, en raison de « la cherté excessive des vivres et surtout du bled [qui] le mettent hors d'état de nourrir ses six enfants ». Le chapitre compatissant lui accorde une gratification de 100 L. Pierre-François Boullay décède à Tréguier, et est inhumé à Saint-Vincent le 24 juin 1785.